

Communication de la Municipalité au Conseil communal du 3 février 2010

Communication n° 03/02.2010

Objet: employés communaux

Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Selon l'art. 37 du statut du personnel communal, les employés reçoivent une prime de fidélité pour années de services dans la commune.

Dans le courant de l'année 2009, huit collaborateurs communaux ont bénéficié de ces dispositions. Neuf autres collaborateurs en bénéficieront dans le courant de cette année 2010.

Nous avons ainsi le plaisir de vous communiquer les noms des personnes concernées, ainsi que la durée des rapports de services.

5 ans de services	en 2009	M ^{me} Cremilda Grundlehner M ^{me} Brigitte Golaz M ^{me} Maria Madalena Machado M. Denis Berger M. Carlos Rodriguez
	en 2010	M ^{me} Véronique Grandjean M ^{me} Isabelle Merlo M. Nicolas Liardon
10 ans de services	en 2009	M. Gilbert Viret
	en 2010	M ^{me} Ariane Guyomard M. Raphaël Coucet M. Jean-Yves Thévoz
15 ans de services	en 2010	M ^{me} Muriel Sieber M. Alain Sieber
20 ans de services	en 2009	M ^{me} Marceline Monney M. Pascal Chapalay
	en 2010	M ^{me} Ana-Maria Carvalho

Nous les remercions pour leur engagement vis-à-vis de la Commune.

La Municipalité

Saint-Prex, le 3 février 2010/AG